

**PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 SEPTEMBRE 2024**

Ordre du jour :

- 1- Création impasse Robert Badinter
- 2- Subvention ressourcerie
- 3- Réfection voirie communale

Questions diverses

Présents : Richard Pailloux, Frédéric David, Jacky Baraton, Arnaud Viger, Angélique Boiron, Marie-Claude Collet, Daniel Daviet, Laurence Robin  
Absents : Sandrine Terrier (pouvoir donné à Frédéric David), Eric Butet (pouvoir donné à Jacky Baraton), Corinne Bouhier, Florent Larcher

Secrétaire de séance : Laurence Robin

**Création impasse Robert Badinter**

Le Maire expose :

Il a été construit trois maisons sur les parcelles cadastrées AE 98, 99 et 100. Pour accéder aux trois logements, il existe une voie privée (parcelle AE101). Cette impasse n'est pas ouverte à la circulation publique et pour cette raison, il appartient aux propriétaires le choix de la dénomination. Ils ont opté pour « l'impasse Robert Badinter ».

Il est donc demandé au Conseil Municipal de valider ce choix et de numéroter les maisons de 1 à 3 (parcelle AE98 au numéro 1, parcelle AE99 au numéro 2 et parcelle AE100 au numéro 3).

Questions / précisions : Marie-Claude Collet demande où se situe l'impasse.  
Réponse : entre le rond-point et la route du Vanneau, au niveau des trois maisons récemment construites côté gauche en direction de La Garette ; Daniel Daviet s'étonne que ce soient les propriétaires des maisons qui décident du nom de l'impasse. Réponse : il s'agit d'une voie privée, il appartient donc aux propriétaires de s'entendre sur le nom de l'impasse et au conseil municipal d'acter ou non de ce fait.

VOTE : 9 pour, 1 contre (Daniel Daviet)



### **Subvention ressourcerie**

Le Maire expose :

Le projet de ressourcerie pluri-communale, sise à Saint-Hilaire dans l'ancienne caserne de pompiers, arrive à son terme. Les travaux sont presque achevés pour une ouverture prévue en octobre.

Porté par l'association la Maraîtrie, ce projet contribuant à favoriser la sensibilisation à la réduction des déchets auprès du grand public tout en intégrant la récupération du flux réemploi, sa remise en état, ainsi que des solutions de vente de proximité, a reçu le soutien et l'appui de 7 communes du marais communal : Arçais, Le Vanneau-Irleau, Saint-Georges-de-Rex, Saint-Hilaire-la-Palud, Prin-Deyrançon, Le Bourdet et Sansais-La Garette.

Un accord de principe avait acté la participation de chaque commune sur les frais de fonctionnement à hauteur de 0,50 € par habitants (soit 425 € pour Sansais).

Il est donc demandé aujourd'hui au Conseil Municipal de valider cette subvention d'un montant de 425 €.

Question d'Angélique Boiron : cela avait-il été voté avant 2020 ? Réponse : non, c'est l'association de la ressourcerie qui fonctionne avec le soutien de la CAN, qui a sollicité les maires des sept communes du marais concernées par ce projet. Un accord commun a été donné, la subvention étant votée en conseil municipal pour chaque commune.

Question de Marie-Claude Collet : est-ce une subvention pour la seule création ? Réponse : oui

VOTE : Pour : unanimité

### **Réfection voirie communale**

Le Maire expose :

Le revêtement des chemins de Brillauvin et du Vieux Moulin, particulièrement détérioré, présente un danger pour les usagers et nécessite des travaux. Le chemin du Gué a besoin également de finitions par rapport à la réfection réalisée en 2024 (pose d'une buse et rebouchage de trous).

Il a été fait appel à plusieurs entreprises pour deviser les travaux.

L'entreprise Colas propose pour l'ensemble des travaux : 74.711,00 € HT soit 89.653,20 € TTC ; l'entreprise Roche TP : 63.269,50 € HT soit 75.923,40 € TTC ; l'entreprise Stava TP : 74.564,00 € HT soit 89.476,80 € TTC.

Il est demandé au Conseil Municipal d'acter la réalisation des travaux et d'opter pour l'une des entreprises.



Questions / précisions : Richard Pailloux précise qu'il a été demandé à l'entreprise Roche TP d'ajouter un alinéa concernant le délai d'exécution ainsi que d'acter des pénalités en cas de retard (hors conditions météorologiques défavorables).

Marie-Claude Collet demande s'il y a suffisamment d'argent au budget pour ces travaux ; réponse : oui, puisqu'une partie sera en investissement et l'autre en fonctionnement.

Daniel Daviet n'est pas d'accord sur le fait d'avoir été invité aux commissions voirie, ce que dément Richard Pailloux qui précise qu'il était même présent à la dernière commission voirie. Daniel Daviet parle des buses posées route du Gué à hauteur de la station d'épuration, disant que c'est à la CAN de prendre les buses à sa charge mais que c'est la commune qui a payé.

VOTE : Sandrine Terrier vote pour l'entreprise Colas, les autres pour l'entreprise Roche TP

#### Questions diverses

1/ Laurence Robin a demandé par écrit avant le conseil du jour s'il serait possible comme le suggère un usager de la D1, de peindre les bordures au niveau des rétrécissements pour une meilleure visibilité qui permettrait également de faire réduire la vitesse. Réponse : c'est déjà prévu, cela sera fait semaine prochaine dans la continuité des peintures des passages piétons.

2/ Jean-François Michonneau a demandé par écrit avant le conseil du jour quelles mesures sont prises par rapport à l'incivilité de 4 deux roues dans la rue des Gravées récemment (nuisances sonores et olfactives, risques pour les riverains). Réponse : malgré la pose des barrières, les incivilités continuent mais malheureusement on ne peut pas faire grand-chose face à ces soucis. Cependant, certains riverains de cette rue, qui au départ étaient opposés à la pose des barrières, demandent aujourd'hui que les barrières restent en place toute l'année. Une enquête sera prochainement initiée pour recueillir les avis des habitants de la rue des Gravées, la majorité des avis sera respectée à l'issue de cette enquête.

Au sujet des barrières, Daniel Daviet demande pourquoi certaines personnes sortent de la rue en sens interdit, le badge permettant d'ouvrir les barrières y compris en sens interdit. Richard Pailloux précise que le système installé permet effectivement d'ouvrir les barrières y compris dans le sens interdit.

3/Jean-François Michonneau a demandé par écrit avant ce conseil sur quel critère le choix de la société CITEAL pour la maîtrise d'œuvre de la MAM a été fait, et si une étude de fiabilité a été faite pour cette société. Réponse : concernant le choix, voir les délibérations antérieures, consultables sur le site internet de la commune. Aucune étude de solvabilité n'a été faite, vous pouvez consulter directement l'entreprise CITEAL pour leur demander les comptes de la société.

3/Daniel Daviet signale qu'un peuplier bloque l'accès à une parcelle dans le marais ; les exploitants ne peuvent donc pas faire abattre leurs propres peupliers. Richard Pailloux et Jacky Baraton précisent que le problème a été vu avec l'exploitant et qu'il sera résolu prochainement.

4/Marie-Claude Collet demande où en est le projet de MAM. Richard Pailloux prend note de la question en précisant qu'il ne peut pas répondre précisément à ce type de question sans un minimum de préparation. La réponse sera apportée lors d'un prochain conseil.

5/ Marie-Claude Collet demande ce qu'il en est de la « friche Mamoux » ; la réponse est similaire mais Richard Pailloux précise que Atlantique Aménagement ne subventionne actuellement plus de projets de logements sociaux. Le projet est toujours en cours mais il faut chercher d'autres pistes de subventions.

6/ Marie-Claude Collet n'ayant pas pu être présente à la dernière réunion des élus concernant la réunion publique, elle demande s'il va y en avoir une. Réponse : un compte rendu va être fait pour les élus sur cette réunion. Il a été décidé que la réunion publique ne se ferait que si tous les élus y participent. La date n'est pas encore fixée.

7/ Marie-Claude Collet demande des renseignements sur les effectifs et niveaux de l'école. Il y a 46 ou 47 élèves pour 5 niveaux. Le chiffre exact sera communiqué ultérieurement.

8/ Marie-Claude Collet demande le nombre de naissances sur la commune à date. La réponse précise sera apportée ultérieurement.

9/ Marie-Claude Collet demande des précisions sur les coussins berlinois. Richard Pailloux répond qu'il ne s'occupe plus de ce dossier, le projet proposé a été refusé et des élus s'en charge actuellement, c'est donc à voir avec eux (Eric Butet en particulier)

10/ Marie-Claude Collet demande si l'agent technique Thierry Idier prochainement à la retraite sera remplacé. Réponse de Richard Pailloux : un recrutement est en cours, l'information sera donnée en temps voulu.



11/ Marie-Claude Collet demande des renseignements concernant la « maison Roy » à La Garette ; il est répondu qu'un arrêté de péril imminent a été pris, les frais d'expertise étant à la charge de la municipalité.

12/ Marie-Claude Collet demande si une signalétique des sculptures de Pierre Souchard est prévue. Réponse : oui, normalement cela doit être déjà fait.

13/ Marie-Claude Collet demande quand aura lieu la prochaine réunion de la commission finances

14/ Marie-Claude Collet demande si les obsèques de la dame décédée dans sa voiture sur la commune a eu lieu. Réponse : oui, mardi dernier sur la commune de Sansais. Coût pour la commune environ 2600 €. La voiture a été enlevée, sous la responsabilité de la gendarmerie.

15/ Marie-Claude Collet demande quel est le problème concernant la garderie du mercredi matin. Réponse : il y a un agent pour maximum 8 enfants, or les besoins sont supérieurs. Il faudrait donc trouver une solution pour satisfaire un maximum de parents. Plusieurs pistes sont envisagées, une réunion avec les parents concernés est programmée mardi prochain.

16/ Marie-Claude Collet demande si des reprises de concessions au cimetière sont envisagées. Réponse : le sujet a déjà été abordé, cela n'est pas la priorité actuelle.

17/ Daniel Daviet signale qu'une pierre tombale est décalée d'environ 50 cm au fond du cimetière et s'inquiète de savoir ce qui va être fait pour réparer cela. Réponse : la commune ne dépensera pas d'argent public pour cette erreur. Si des élus souhaitent s'occuper de faire valoir cela auprès du fossoyeur, qu'ils se signalent.

18/ Marie-Claude Collet demande des renseignements sur l'ouverture faite dans le lotissement route de La Garette. Richard Pailloux informe que cette ouverture a été faite sur demande des habitants d'en face pour sécuriser leurs trajets à pied.

19/ Frédéric David demande des renseignements concernant l'organisation des battues programmées par l'ACCA. Richard Pailloux répond qu'une réunion va être organisée assez rapidement avec l'ACCA.



20/ Arnaud Viger informe les personnes présentes qu'il y aura cette années 80 plantations de peupliers (les plants morts ont été remplacés) ; il précise également que les fossés vont continuer à être curés et enfin que concernant le bois de coupe il n'y en aura pas de proposés cette année, les terrains concernés n'étant accessibles que par voie d'eau.

FIN DE SÉANCE À 21H30